

### MAIRIE DE Châteauneuf-du-Pape



ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE –EGALITE- FRATERNITE
= = = = = = = = = = =

# COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 26 JUIN 2023 DELIBERATION N°33/2023

Date de convocation : 20 JUIN 2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François
Membres présents : 17	MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Monsieur
Représentés : 2	Robert TUDELLA, Adjoints.
Votants : 19	Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Monsieur Michel
Pour : <b>19</b>	GARCIA, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame
Contre : 0	Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD,
Abstention : 0	Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux.
	<u>Étaient excusés et représentés</u> : Madame Brigitte CLAPOT (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 03/07/2023	Secrétaire de séance : Madame Hélène COLIN est désignée à l'unanimité.

### 33. <u>DÉLIBÉRATION PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AURAV – EXERCICE 2021</u>

#### Rapporteur: Monsieur Claude AVRIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L 132-6 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le Pays d'Orange en Provence est adhérent à l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV),

Considérant que le rapport d'activités de l'AURAV exercice 2021 a été présenté au Conseil Communautaire le 20 mars 2023,



Considérant que le programme partenarial de travail inscrit dans le rapport se décline en 5 axes :

Coopération territoriale,
Planification et projet de territoire,
Études urbaines et aménagement,
Observation et prospective,
Animation territoriale et centre de ressources.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND acte du rapport d'activités 2021 de l'AURAV.

Le Maire, Claude AVRIL La Secrétaire de séance, Hélène COLIN

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat